



Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni le vendredi 8 Avril 2016 à Noyers à 20 heures 30 sous la présidence de madame Nathalie Labosse, Maire de Noyers.

**Noyers**  
sur/serein

**Présents** : 12 conseillers municipaux

**Absents** : Marc Domingo pouvoir Nathalie Labosse, Gérard Rougier pouvoir à Sophie Guérin.

**Secrétaire de séance** : Pascal Germain

Le compte rendu de la dernière séance est adopté.

Sur proposition de Mme le Maire un point supplémentaire a été mis à l'ordre du jour :

- **subvention village de l'Yonne : chemin de Bricquotte et aménagement de la salle des arcades**

### 1. Vote des taux d'imposition des taxes directes locales.

Considérant l'avis de la commission des finances réunie le 1er avril, madame le Maire, pour ne pas alourdir la charge fiscale des foyers, propose de reconduire les taux de 2015, ce qui porte le produit fiscal attendu à : 362 419 €, à noter qu'il est de 9 084 € supplémentaire par rapport à 2015.

taxes directes locales	base 2016 prévues	Commune		pour information	
		taux 2016	produit attendu	moyenne départementale	moyenne nationale
<b>TH</b>	1 038 000	19,45%	201 891	23,33%	24,19%
<b>TFB</b>	677 300	17,03%	115 344	20,46%	20,52%
<b>TFNB</b>	88 600	35,62%	31 559	45,67%	48,15%
<b>CFE cotis foncière entreprise</b>	81 100	16,80%	13 625	n.c.	25,95%
<b>TOTAL</b>			<b>362 419</b>		

Madame Labosse tient à souligner que le rôle d'un maire et du conseil n'est pas d'augmenter les taxes mais d'aller à « la chasse » aux subventions.

Le conseil après en avoir délibéré accepte à l'unanimité.

### 2. Admission en non valeur de produits irrécouvrables

La commission des finances a été amenée à étudier les demandes d'admission en valeur de produits irrécouvrables, adressés par monsieur le Trésorier.

- Pour le budget principal cela représente une somme de 1 320.72 €, double écriture ou ajustement de centimes ou annulation de recouvrement (taxe funéraire).
- Pour le budget de l'eau cela représente une somme de 7 346.81 €, après en avoir étudié la liste, il est proposé que soit accepté :
  - o Annulations dues à des fuites chez des particuliers 6 concernés : 1 433.91 €
  - o Annulations de centimes (11 écritures d'arrondis) pour : 0.82 cts

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte ces admissions en non valeur.

### 3. Vote des budgets primitifs 2016 (budget principal, budget eau & assainissement, lotissement)

Madame le Maire présente les budgets primitifs qui sont l'aboutissement des réunions de travail de la commission des finances et après avoir pris en compte les propositions et observations, il en ressort pour :

## LE BUDGET PRINCIPAL

### ✓ PARTIE FONCTIONNEMENT :

un total de DÉPENSES de **831 662 €** dont 177 470 € pour couvrir le déficit 2015 d'investissement et de 55 819 € pour les projets d'investissement 2015, **soit un total de dépenses nettes de 598 273 €** en baisse de 6.5 % sur le prévisionnel de 2015 qui avait été voté à **637 645 €**.

**En recettes à 1 404 080 €**, celui incluant l'excédent des années antérieures de 671 915 €.

LES GRANDES MASSES BUDGETAIRES FONCTIONNEMENT			
DEPENSES TOTALES		RECETTES TOTALES	
ACHAT ET VARIATION DE STOCK	64 100 €	PRODUITS DES SERVICES	19 300 €
AUTRES CHARGES EXTERNES	92 050 €	PRODUCTION IMMOBILISEE	- €
AUTRES SERVICES EXTERNES	33 350 €	IMPOTS ET TAXES	398 595 €
IMPOTS & TAXES	13 400 €	DOTATION, SUBVENTION ET PARTICIPATION	244 345 €
CHARGES DU PERSONNEL	210 300 €	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	54 820 €
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	96 395 €	PRODUITS FINANCIERS	5 €
CHARGES FINANCIERES	13 300 €	PRODUITS EXCEPTIONNELS	15 100 €
CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 350 €	REPRISES SUR AMORTISSEMENT	- €
REVERSEMENT SUR FNGIR	64 128 €		
AMORTISSEMENT DES ETUDES - TRAVAUX	10 000 €		
AFFECTION DE RESULTAT/POUR INVESTISSEMENT 2015	177 470 €	EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	671 915 €
VIREMENTS POUR TRAVAUX D'INVESTISSEMENT 2016	55 819 €		
<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>831 662 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 404 080 €</b>
<b>DEFICIT DE CLOTURE</b>		<b>EXCEDENT DE CLOTURE</b>	<b>572 418 €</b>

### ✓ PARTIE INVESTISSEMENT :

Ce budget est équilibré en recettes et en dépenses à **778 525 €**,

Cette partie reprend les déficits et excédents des programmes de travaux 2015 et les prévisions 2016.

Le tableau distribué et commenté aux conseillers municipaux donne les prévisions des actions proposées par la commission des finances et ceux reconduits ou en cours d'achèvement.

Tels que pour les plus significatifs :

- **bâtiments communaux** (couverture du lavoir, travaux gendarmerie, réaménagement salle des arcades, mise aux normes électriques du musée, travaux chapelle de Puits de Bon, menuiserie salle polyvalente,)
- **Eglises** : (honoraires pour une maîtrise d'œuvre, paratonnerre, travaux dans la sacristie de Puits de Bon )
- **Voirie** : Chemin de Bricquotte et rue de la Gare
- **Cœur de village** : fin du programme
- **Eclairage public** : Pré de l'Horloge (groupe scolaire) Vallée d'Amour et Puits de Bon (fin de facturation), renforcement du poste Basse Tension (route d'Auxerre) pour l'implantation d'une entreprise dans la zone d'activité et la diminution des coupures des riverains de ce secteur.

Dans sa partie en recettes d'investissement, on pourra noter que les subventions représentent près de 68% et l'autofinancement 32%

## INVESTISSEMENT

DEPENSES TOTALES		RECETTES TOTALES	
REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS	47 100 €	<b>SUBVENTIONS</b>	<b>529 938 €</b>
VOIES ET RESEAUX	100 800 €	<b>EMPRUNTS</b>	<b>- €</b>
IMMEUBLES BATIMENTS PUBLICS	425 105 €	<b>AUTOFINANCEMENT</b>	<b>248 587 €</b>
FRAIS DE RECHERCHE ET ETUDES	11 400 €	<i>détail de l'autofinancement :</i>	
TERRAINS	6 000 €	<i>excédent/déficit reporté (affectation de résultat)</i>	<i>177 470 €</i>
MATERIEL	10 250 €	<i>virement de la section de fonctionnement</i>	<i>55 819 €</i>
AUTRES MATERIELS	- €	<i>FACTVA</i>	<i>14 298 €</i>
CEUVRES ET OBJETS D ART	- €	<i>divers (dépôt de garantie)</i>	<i>1 000 €</i>
MOBILIERS	3 000 €		
AMORTISSEMENT DES ETUDES - TRAVAUX	- €		
DEFICIT ANTERIEUR REPORTE	177 470 €		
<b>TOTAL</b>	<b>778 525 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>778 525 €</b>
<b>DEFICIT DE CLOTURE</b>		<b>EXCEDENT DE CLOTURE</b>	<b>- 0 €</b>

### LE BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

A noter sur le tableau ci-dessous que la **section de fonctionnement** s'auto-finance avec un léger excédent de 777 €. Cet équilibre est possible grâce à l'excédent de l'année dernière qui couvre également le besoin d'autofinancement des travaux prévisionnels d'investissement pour 25 658 €.

Précision étant faite que pour éviter d'alourdir les dépenses, les frais de personnel (recherche et réparations de fuites, entretien des stations, facturations), représentant près de 18 000 €, ne sont pas refacturés par le budget principal au budget d'eau et assainissement.

Au vu de ce constat la commission des finances a proposé de ne pas augmenter cette année les tarifs d'eau et assainissement.

## LES GRANDES MASSES BUDGETAIRES FONCTIONNEMENT

DEPENSES TOTALES		RECETTES TOTALES	
ACHAT ET VARIATION DE STOCK	47 100 €	<b>PRODUITS DES SERVICES</b>	<b>133 200 €</b>
AUTRES CHARGES EXTERNES	49 900 €	<b>PRODUCTION IMMOBILISEE</b>	<b>- €</b>
AUTRES SERVICES EXTERNES	3 800 €	<b>IMPOTS ET TAXES</b>	<b>€</b>
IMPOTS & TAXES	67 400 €	<b>DOTATION, SUBVENTION ET PARTICIPATION</b>	<b>2 000 €</b>
CHARGES DU PERSONNEL		<b>AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE</b>	<b>€</b>
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	5 000 €	<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>€</b>
CHARGES FINANCIERES	8 300 €	<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>17 700 €</b>
CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 000 €	<b>REPRISES SUR AMORTISSEMENT</b>	<b>- €</b>
AMORTISSEMENT	40 500 €		
VIREMENTS INVESTISSEMENTS 2016	25 658 €	<b>EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE</b>	<b>98 535 €</b>
<b>TOTAL SECTION</b>	<b>250 658 €</b>	<b>TOTAL SECTION</b>	<b>251 435 €</b>
<b>DEFICIT DE CLOTURE</b>		<b>EXCEDENT DE CLOTURE</b>	<b>777 €</b>

Au niveau de la **section d'investissement** qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 119 255 €, certains programmes sont reconduits tels que :

#### **ASSAINISSEMENT**

- Pompe (en prévision en cas de panne),
- Lancement de l'étude de raccordement de la rue des Fossés et travaux pour nouveaux raccordements

#### **EAU**

- continuité du programme de révision du périmètre de protection de la source de Grail et étude du bassin d'alimentation
- Changement de vannes sur le réseau d'eau
- Acquisition de matériel pour recherches de fuites
- Travaux pour les nouvelles demandes de raccordements

### INVESTISSEMENT

DEPENSES TOTALES		RECETTES TOTALES	
REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS	22 100 €	SUBVENTIONS	27 400 €
AMORTISSEMENT SUBVENTION INVESTISSEMENT	17 700 €	EMPRUNTS	25 000 €
INSTALLATION TECHNIQUE MATERIEL OUTILLAGE	62 000 €	AUTOFINANCEMENT	
FRAIS DE RECHERCHE ET ETUDES	20 000 €	détail de l'autofinancement :	
TERRAINS		amortissement	40 500 €
MATERIEL		Virement du fonctionnement	25 658 €
AUTRES MATERIELS		FCTVA	697 €
DEFICIT ANTERIEUR REPORTE	- 2 545 €		
<b>TOTAL SECTION</b>	<b>119 255 €</b>	<b>TOTAL SECTION</b>	<b>119 255 €</b>
<b>DEFICIT DE CLOTURE</b>		<b>EXCEDENT DE CLOTURE</b>	<b>- €</b>

#### **LE BUDGET LOTISSEMENT**

Ce budget tient compte principalement des écritures de stock final et d'ordres. Un terrain reste à vendre.

### INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes		
annulation de stock initial	33901,61	16874	66 892	Stock initial à sortir
16 : remboursement emprunt		3351-040 :	15 775	
3555-040 : stock final	66 892	3354-040 :	15 880	
		33581-040	2 247	
<b>TOTAL SECTION</b>	<b>100 794</b>	<b>TOTAL SECTION</b>	<b>100 794</b>	

### FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes		
66111		002	60 006,95	Stock final au 7315
6045		7015 : vente terrain	23 386	
605		796-043		
7135-042 stock final	33 902	7315 : terrains restants	66 892	
6522 transfert excédent au budget principal	116 383	3271 m <sup>2</sup> * 20,45€ hors marge		
<b>TOTAL SECTION</b>	<b>150 285</b>	<b>TOTAL SECTION</b>	<b>150 285</b>	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'ensemble des budgets primitifs 2016 et madame le maire remercie les personnes ayant participé aux travaux de la commission des finances pour la réalisation de ces budgets.

#### **4. Donation d'un tableau au musée de Noyers**

A la demande de madame Corinne PICHON de SEIGNELAY 89250, propriétaire de l'œuvre décrite ci-dessous, et sur avis favorable du Conservateur, madame le maire propose au conseil municipal d'accepter la donation du :

« **Le Tombeau sans nom** »

**Date de dépôt :** Avril 2000

**Auteur :** Philippe Smit

**Date :** 1940

**Technique :** huile sur toile

**Mesure :** 2,04m X 1,70 m

**Valeur d'assurance :** non estimé

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil accepte cette donation et charge madame le Maire de signer la convention et toutes les pièces nécessaires au dossier.

#### **5. Convention de mise à disposition de personnel avec la CCS**

Comme évoqué au cours du précédent conseil municipal, la communauté de communes a soumis le projet de convention de mise à disposition du personnel.

- Françoise DEL TOSO est mise à disposition afin d'exercer les fonctions d'agent de surveillance au service de restauration de Noyers et d'agent d'entretien pour des remplacements sur Noyers.
- Julien KLIMCZAK est mis à disposition afin d'assurer l'entretien des espaces verts et ainsi que ceux de la déchèterie de Noyers, en fonction des besoins.
- la Commune sera remboursée trimestriellement du montant de la rémunération, des cotisations et contributions, calculé à partir du nombre d'heures réellement effectué par les agents.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil accepte les termes de la convention.

#### **6. Modification de la délibération portant création de la régie du camping pour le recouvrement de la taxe de séjour**

La commune doit verser à la Communauté de Communes du Serein la taxe de séjour qui contribuera à renforcer la cohérence et l'efficacité de ses actions en faveur du tourisme et ses retombées économiques jusqu'à lors versée au Pays du Tonnerrois.

Cette taxe est payée par les personnes hébergées à titre onéreux sur le territoire de la Communauté de Communes du Serein et qui ne sont pas assujettis à la taxe d'habitation. Elle est donc applicable, à ce titre, aux personnes séjournant dans les meublés de tourisme (gîtes, chambres d'hôtes) et les terrains de camping et de caravanage.

Des exonérations sont prévues à l'article L. 2333-1 du Code général des collectivités territoriales pour :

- Les personnes mineures,
- Les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans l'une des communes du territoire intercommunal,
- Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence et d'un relogement temporaire,
- Les personnes qui occupent des locaux dont le loyer est inférieur à 5€/nuit.

La CCS exonère également les ouvriers de passages œuvrant sur le territoire de la CCS.

La Commune gérant une aire naturelle doit collecter la taxe pour le compte de la CCS. A ce titre, elle doit la collecter tout au long de l'année (du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre) et la reverser semestriellement. Aussi, le mode de gestion de l'aire naturelle du Pré de l'Echelle étant la régie, l'acte de création de la régie doit être modifié afin que le régisseur puisse recouvrer la taxe de séjour pour le compte de la CCS.

## Tarifs appliqués par la Communauté de Communes du Serein

CATEGORIES D'HEBERGEMENT	TARIFS CCS
- Hôtel de tourisme 4* - Résidence de tourisme 4* - Meublé de tourisme 4* (gîtes)	0.80€
- Hôtel de tourisme 3* - Résidence de tourisme 3* - Meublé de tourisme 3* (gîtes)	0.60€
- Hôtel de tourisme 2* - Résidence de tourisme 2* - Meublé de tourisme 2* (gîtes) - Village de vacances 4* et 5*	0.50€
- Hôtel de tourisme 1* - Résidence de tourisme 1* - Meublé de tourisme 1* (gîtes) - Village de vacances 1*,2* et 3* - Chambres d'hôtes - Emplacement dans une aire de camping-cars ou parc de stationnement touristique par tranche de 24heures	0.40€
- Hôtel, résidence ou meublé de tourisme (gîtes) ou village de vacances non classés ou en attente de classement	0.30€
- Terrain de camping et de caravanage classé en 3*, 4* et 5*	0.40€
- Terrain de camping et de caravanage classé en 1* ou 2* ou équivalent - Port de plaisance	0.20€

### 7. Participations financières de la commune pour les travaux d'alimentation (installation entreprise MILESYS)

- ✓ Eclairage public
- ✓ Extension Basse tension
- ✓ France Telecom

Dans le cadre de l'instruction d'un permis de construire pour projet d'installation d'une entreprise, le SDEY a été saisi pour l'estimation de l'alimentation en basse tension de la parcelle.

2 scénarios ont été envisagés : extension ou renforcement.

Après divers réunions et discussions il en ressort qu'il serait possible d'envisager uniquement l'extension.

Le coût représente une dépense totale de 22 998.31 € TTC, ajustée après réception des conventions définitives, pour l'ensemble des postes Eclairage Public, Extension Basse Tension, France Telecom, dont à la charge de la commune 13 736,46 et le SDEY 9261,85 €.

Madame Labosse propose au Conseil de soutenir le pétitionnaire à hauteur de 20 %, considérant qu'il s'agit de l'installation d'une nouvelle entreprise, avec création de bâtiment sur la commune de Noyers.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la proposition et charge le maire de signer les conventions financières et toutes les pièces nécessaires à l'avancement du dossier.

### 8. Demande de subvention Village de l'Yonne : Chemin de Bricquotte et aménagement Salle des Arcades

Madame Labosse informe le conseil municipal que dans le cadre de la subvention VILLAGE DE L'YONNE accordée par le département, il pourrait être intéressant de solliciter une aide complémentaire au financement de la réfection du chemin de Bricquotte ou pour le projet de réaménagement de la salle des arcades pour le transfert des bureaux de la mairie (raison d'accessibilité).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ces demandes de subventions.

### 9. Points divers

**Fleurissement** : madame Verneau donne lecture du règlement travaillé adopté par la commission et la proposition de la composition du Jury. Il sera établi un palmarès, les prix décernés par la commune seront sous forme de bons d'achats (à utiliser chez les commerçants locaux) – 1<sup>er</sup> prix 75 € / 2<sup>ème</sup> prix 50 € / 3<sup>ème</sup> 30 €. Les candidats désirant participer doivent s'inscrire en mairie.

### 10. Parole au Public :

Madame Claudine Kleinbauer s'étonne que les habitants ne fassent un effort d'entretien devant chez eux (arracher les quelques herbes, pissenlits ..)